



# Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens

Madame Anne HIDALGO  
Maire de Paris  
Hôtel de Ville  
75004 PARIS

Paris, le 18 novembre 2019

**Objet : Préavis de grève pour tou.te.s les agent.e.s de la Ville de Paris  
LRAR**

Madame la Maire,

La CGT fait partie du collectif #noustoutes et appelle les salarié.e.s à manifester ce samedi 23 novembre pour exiger 1 milliard d'euros contre les violences.

Pour le samedi 23 NOVEMBRE 2019, l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens demande à nouveau l'ouverture de négociations pour un plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

## **1. Des droits pour protéger les victimes des violences et de discriminations**

70% des victimes de harcèlement au travail n'en parlent pas à leur employeur. Lorsqu'elles le font, 40% estiment que le règlement leur a été défavorable. Il convient de renforcer considérablement leur protection avec :

- 1.1 Mise à distance de l'agent incriminé pendant la phase d'enquête
- 1.2 Existence d'une procédure disciplinaire transparente avec un statut pour la victime. Les informations sur les suites données doivent permettre aux victimes de l'aider dans le processus de reconstruction.
- 1.3 Protection contre le licenciement, contre le non - renouvellement de CDD, ou de vacations.
- 1.4 Protection contre les sanctions en cas d'absence ou de retard,
- 1.5 Droit à l'aménagement de poste et du temps de travail, accompagnement psychologique, soins (y compris pour des salariées victimes de violences conjugales)
- 1.6 Protection et accompagnement des agent.e.s, victimes de violences conjugales (retards pris en compte, absences répétées, visites chez le médecin..), accès au logement social pour les agentes victimes et leurs enfants.

- 1.7 Prise en charge des frais de justice de la victime (si la protection fonctionnelle n'est pas acceptée par l'employeur, information des recours possible par l'agente aidée par les syndicats)
- 1.8 Reconnaissance automatique comme accident du travail

## **2. Une vraie politique de prévention**

2.1 Formaliser les procédures d'alerte et d'accompagnement des victimes et du collectif de travail :

La prévention des violences sexistes et sexuelles et la sécurité des agent.e.s sont des obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité.

Aujourd'hui, les agentes sont orientées vers la cellule d'écoute de la ville. La victime ne semble n'avoir aucun recours face aux décisions prises concernant le traitement de sa situation. Aucune information n'est faite au CHSCT en termes de santé au travail.

Ce fonctionnement a pour conséquence d'empêcher les mandaté.e.s des chsct de travailler sur les facteurs de risques liés à l'organisation du travail.

Il convient donc d'inscrire dans les procédures d'accompagnement et d'alerte sur des violences sexistes et sexuelles (VSS) l'obligation pour la ville de supprimer les risques de ces VSS dans le milieu du travail où elles ont été commises, et ce en lien avec les prérogatives du CHSCT (ex d'analyse des situations travail isolé, précarité, horaires de travail, modes de « management », présence du « politique »...). L'ensemble de ces procédures doivent tenir compte du rythme des victimes en toute confidentialité.

2.2 Maintien des CHSCT et intervention du CHSCT suite à des situations connues par les représentant.e.s du personnel pour mener des enquêtes administration/mandaté.e.s CHSCT sur l'organisation du travail et les mesures de prévention à mettre en place.

Aujourd'hui, force est de constater qu'aucuns enseignements partagés ne sont tirés des violences subies par les victimes sur les évolutions de l'organisation du travail pour l'ensemble des agent.es.

Les violences sexistes et sexuelles ne doivent pas être traitées que d'un point de vue individuel et disciplinaire comme souhaite jusqu'à présent l'orienter la ville (même si la réparation de la victime passe par des actes forts envers elle et face à l'agresseur) mais aussi sous l'angle des choix d'organisation du travail qui sont de la responsabilité de l'employeur.

2.3 Doublement des subventions aux associations féministes qui accueillent les femmes victimes de violences sur Paris.

## **3. Un plan de formation pour toutes et tous**

3.1 Mise en place d'une heure de sensibilisation annuelle obligatoire de tou.te.s les salarié.e.s sur le temps de travail.

Cette heure doit permettre de définir les violences, présenter les obligations de l'employeur en terme de sécurité et de conditions de travail, les procédures internes (dont le rôle du CHSCT, des outils à disposition, droit d'alerte, médecine préventive...) et les sanctions encourues pour le salarié comme pour l'employeur.

Ces interventions devraient commencer en priorité dans les secteurs où il y a déjà eu des faits de violences, et d'intégrer les mairies d'arrondissement et l'hôtel de ville.

3.2 Obligation d'affichage et de mise à disposition sur tous les lieux de travail du numéro vert 3919 « Violences Femmes Info » et des plaquettes d'information trop peu diffusées à ce jour (dans les services, au service médecine du travail, et envoyer avec les bulletins de salaire).

3.3 Formation obligatoire de l'encadrement et du service du personnel de 2 jours minimum sur le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. L'AVFT est connue pour son professionnalisme pour intervenir.

3.4 Formation dès 2019, de manière systématique et obligatoire de tous les professionnel.le.s et intervenant.e.s sur les conditions de travail : médecine du travail, SAM, BPRP mandaté.es CHSCT, élu.es des CAP, comme avec l'AVFT.

3.5 Evaluation annuelle du plan de prévention avec enquête auprès des agent.e.s sur leur vécu, l'impact de la politique de prévention, de protection dans leur travail.

Afin de permettre aux salarié.e.s de la Ville de Paris de se mettre en grève pour participer aux différentes initiatives et porter leurs revendications, l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 23 et 25 novembre 2019 pour l'ensemble des agents de la Ville de Paris.

Notre organisation reste disponible pour la construction de ce plan de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Nous vous adressons Madame la Maire, nos sincères salutations.

Pour l'US CGT SPP  
Le Secrétaire Général,  
**Julien ZAMBELLI**

